



## OPTIMISER LA SECURITE

### Formation santé, sécurité & conditions de travail pour les membres du CSE et/ou de la CSSCT

#### Repères

La CSSCT doit être mise en place dans les entreprises **de plus de 300 salariés** ainsi que dans certaines entreprises particulièrement dangereuses, **mais peut être instaurée, quel que soit l'effectif de l'entreprise, soit par accord d'entreprise, soit en l'absence de délégués syndicaux, d'un commun accord entre l'employeur et le CSE.**

La CSSCT se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail...

Les membres de la CSSCT et du CSE doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et conditions de travail (article.L.2315-18 du Code du travail), dont le financement est pris en charge par l'employeur conformément à l'article R.2315-20.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

#### Objectifs

Permettre au Comité Social et Economique (CSE) et/ou à la Commission Santé, Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT) d'acquérir les compétences en prévention des risques, d'analyser les conditions de travail et d'agir dans leur mission.

#### Programme

- Connaître les prérogatives du CSE en matière de santé, sécurité et des conditions de travail
- Acquérir des bases en matière de prévention des risques professionnels
- Savoir analyser les accidents et incidents du travail et proposer des mesures de prévention adaptées
- Connaître les méthodes permettant d'analyser efficacement les situations de travail et d'objectiver les solutions d'amélioration des conditions de travail
- Savoir identifier les situations dangereuses et agir efficacement
- Savoir être force de proposition dans la promotion de la prévention des risques professionnels
- Savoir définir, proposer et choisir des actions de prévention des risques professionnels ajustées et cohérentes aux situations de travail
- Savoir comprendre et analyser les différents documents de l'entreprise en lien avec la sécurité et les conditions de travail
- Connaître les modèles dominants en matière d'organisation du travail dans les entreprises
- Acquérir les comportements favorisant l'action : savoir animer, informer, organiser, négocier, réguler

#### Moyens pédagogiques

- Analyses de situations de travail à partir de vidéos et mises en pratique individuelles et collectives sur les postes de travail
- Etudes de cas concrets en groupe et sous groupes
- Jeux de rôles
- Supports numériques et outils pédagogiques variés
- Supports pédagogiques sur l'appli mobile

#### Evaluation

La satisfaction du salarié est mesurée, dans le but d'améliorer sans cesse, l'efficacité de formation. Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation et ayant validé leurs évaluations de fin de formation.

#### Tarif

Nous consulter

**Durée**  
**5 jours**  
**Soit 35h**

Délais d'accès :  
15 jours minimum,  
sous réserve de  
disponibilités

**Profil(s)**  
**stagiaire(s)**

Membres du CSE  
et/ou de la CSSCT

Pas de pré requis  
pour cette  
formation

**Formateur**  
**Sécurité référent**

**Type de**  
**formation**  
Inter-entreprises  
Intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - [www.pstformation.com](http://www.pstformation.com)

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord